

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal relatif à la séance d'installation et assermentation du Conseil municipal du
mardi 2 juin 2020 à 20H30

Sont présents:	Mme HURNY	Anne-Catherine, Maire
	M. TASCHINI	Bernard, CA
	M. SCHOPFER SANDOZ	Mylène, CA
Conseil municipal:	M. ANKLIN	Dominique
	M. CARRILLO	Jean-Marc
	M. CARTIER	Jean-Jacques
	Mme CHONG BITZ	Laurence
	Mme CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	Mme CONTI	Virna
	M. DELALOYE	Grégoire
	M. ESCALERA	Raphael
	M. FABBI	Sébastien
	Mme FALLET	Léonie
	Mme GAGLIARDI	Caroline
	Mme GATTI	Sonia
	M. GUERNE	Pierre André
	M. PAIS	Marco
	M. SCHIAVO	Robert
	Mme THOREL RÜEGSEGGER	Anne
	Mme TOZAR	Marilyne
	M. VIRET	Jean-Daniel
	Mme ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm :	M. MATTI	Aurélien

Excusé: -

Séance ouverte à: 20H30
Séance levée à: 21H25

L'ordre du jour est le suivant:

1. Prestation de serment des conseillères municipales et des conseillers municipaux,
2. Election du bureau du Conseil municipal des communes de plus de 800 habitants,
3. Nomination des membres aux diverses commissions.

Il est 20h30, Mme Mariella ZOLFANELLI déclare cette première séance du conseil municipal de la législature 2020-2025 ouverte et s'exprime en tant que doyenne d'âge de l'assemblée. Elle salue les conseillers municipaux, le Conseil administratif, ainsi que le public et le remercie d'être présent. Elle tient à saluer particulièrement les nouveaux venus au Conseil municipal comme à l'Exécutif. Elle remercie tout le monde de bien vouloir éteindre ou mettre sur silence les téléphones portables.

En guise d'introduction, elle signale les circonstances particulières dans lesquelles cette séance d'assermentation a lieu. Tout d'abord le lieu : la salle communale à la place de la traditionnelle salle du Conseil municipal. C'est la première fois depuis une génération que le Conseil municipal siège ailleurs que dans la salle François Borgel-Court du bâtiment Colovracum. En outre, les dispositions sanitaires qui obligent les membres de l'assemblée et le public de se tenir à distance, de ne pas se déplacer et de ne pas marquer l'occasion autour d'un verre, ce que tout le monde regrette. Merci d'avance aux intervenants de parler suffisamment fort pour être audibles et à tous, élus comme spectateurs, de ne pas vous déplacer inutilement durant ce moment protocolaire.

Conformément au règlement du Conseil municipal, article 1 « séance d'installation », elle procède à la lecture de l'Arrêté du Conseil d'Etat validant l'élection du Conseil municipal :

2089-2020



ARRÊTÉ

relatif à la validation de l'élection des conseils
municipaux, du 15 mars 2020

09 avril 2020

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 constatant les résultats de l'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'avis officielle des 20 et 30 mars 2020;

attendu qu'aucun recours n'est parvenu à la chambre constitutionnelle de la Cour de justice dans le délai légal,

ARRÊTE :

L'élection des conseils municipaux, du 15 mars 2020, est validée.

Communiqué à :

Tous	1 ex.
CHA (DSOV, SVE, DAJ, LG)	1 ex.
DCS/SAFCO	1 ex.
Sautier	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

L'ordre du jour, déterminé par Arrêté du Conseil d'Etat, ne pouvant pas faire l'objet de modifications, la suscitée annonce le point no 1.

1. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge,

Mme Mariella ZOLFANELLI annonce la prestation de serment des conseillères et conseillers municipaux sur la base de deux arrêtés du Conseil d'Etat, l'un du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020 et l'autre du 18 mai 2020 relatif à la prestation de serment des membres des exécutifs des communes genevoises et à la séance d'installation des conseils municipaux (législature 2020-2025). Elle demande à l'assemblée de bien vouloir se lever afin de prendre connaissance du texte de la prestation de serment résultant de l'article 8 de la loi sur l'administration des communes :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

Chaque conseillère et conseiller municipal, la main droite levée, jure ou promet à tour de rôle (sur la base de la liste alphabétique ci-dessous).

Mme Mariella ZOLFANELLI reçoit la prestation de serment des conseillers municipaux suivants et en prend acte.

M.	ANKLIN	Dominique
M.	CARRILLO	Jean-Marc
M.	CARTIER	Jean-Jacques
Mme	CHONG BITZ	Laurence
Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
Mme	CONTI	Virna
M.	DELALOYE	Grégoire
M.	ESCALERA	Raphael
M.	FABBI	Sébastien
Mme	FALLET	Léonie
Mme	GAGLIARDI	Caroline
Mme	GATTI	Sonia
M.	GUERNE	Pierre André
M.	PAIS	Marco
M.	SCHIAVO	Robert
Mme	THOREL RÜEGSEGGER	Anne
Mme	TOZAR	Marilyne
M.	VIRET	Jean-Daniel

L'assemblée applaudit les élus.

Mme Mariella ZOLFANELLI, doyenne du Conseil municipal sera elle-même assermentée au point suivant de l'ordre du jour une fois le Président ou la Présidente du Conseil municipal élu-e.

Mme Mariella ZOLFANELLI aborde le point no 2 de l'ordre du jour.

2. Election du bureau du Conseil municipal :

Mme Mariella ZOLFANELLI invite le conseil municipal à élire pour une année, un Président ou une Présidente, un Vice-président ou une Vice-présidente et un, une ou plusieurs membre-s du bureau du Conseil municipal.

La suscitée demande à chaque chef de groupe/parti/faction politique de faire une proposition pour la candidature de Président-e.

Mme THOREL RÜEGSEGGER, au nom de BDA, propose la candidature de M. Dominique ANKLIN en tant que Président.

M. CARRILLO, au nom du PLR, soutient la candidature de M. ANKLIN.

M. VIRET, au nom du PDC, soutient la candidature de M. ANKLIN en tant que Président.

Mme CONTI, au nom de l'UDC, soutient la candidature de M. ANKLIN.

Ces propos sont suivis des applaudissements de l'assemblée.

M. Dominique ANKLIN est élu par acclamation en tant que Président du Conseil municipal par l'assemblée pour l'année 2020-2021.

Mme Mariella ZOLFANELLI le félicite et lui indique qu'un bouquet de fleurs se trouve à sa place et qu'elle ne peut, à regrets, pas le lui transmettre en mains propres. Elle remercie l'assemblée et cède la parole à M. LE PRESIDENT du Conseil municipal qui la remercie et demande dès lors à l'assemblée de se lever afin de procéder à son assermentation.

M. LE PRESIDENT lit le texte de la prestation de serment :

**« Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement
les devoirs de ma charge ;
de garder le secret de fonction sur toutes les informations que
la loi ne me permet pas de divulguer.**

Mme Mariella ZOLFANELLI lève la main droite et dit : « Je le jure ».

M. LE PRESIDENT prend acte de ce serment sous les applaudissements de l'assemblée qu'il prie de se rasseoir.

M. LE PRESIDENT passe alors à l'élection des autres membres du bureau. Il sollicite les propositions des groupes politiques pour le poste à la Vice-présidence.

M. CARRILLO, au nom du PLR, propose la candidature de Mme Laurence CHONG BITZ en tant que Vice-présidente.

Mme THOREL RÜEGSEGGER, au nom de BDA, soutient la candidature de Mme Laurence CHONG BITZ en tant que Vice-présidente et ne propose personne d'autre.

M. VIRET, au nom du PDC, soutient la candidature de Mme Laurence CHONG BITZ en tant que Vice-présidente et ne propose personne d'autre.

Mme CONTI, au nom de l'UDC, soutient la candidature de Mme Laurence CHONG BITZ en tant que Vice-présidente et ne propose personne d'autre. M. LE PRESIDENT la remercie.

L'assemblée applaudit.

**M. LE PRESIDENT prend acte de l'élection par acclamation de
Mme Laurence CHONG BITZ au poste de Vice-présidente du Conseil municipal pour
l'année 2020-2021.**

M. LE PRESIDENT demande aux groupes politiques qui ils proposent pour un poste de membre du bureau.

M. VIRET, au nom du PDC, propose la candidature de Mme Sonia GATTI en tant que membre.

Mme THOREL RÜEGSEGGER, au nom de BDA, soutient cette candidature.

M. CARRILLO, au nom du PLR, soutient la candidature de Mme Sonia GATTI.

Mme CONTI, au nom de l'UDC, soutient la candidature de Mme Sonia GATTI.

L'assemblée applaudit.

**M. LE PRESIDENT prend acte de l'élection par acclamation de
Mme Sonia GATTI au poste de membre du bureau.**

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un souhaite proposer un autre membre.

Mme CONTI, au nom de l'UDC, propose sa candidature en tant que membre.

Mme THOREL RÜEGSEGGER, au nom de BDA, soutient la candidature de Mme Virna CONTI en tant que membre.

M. CARRILLO, au nom du PLR, soutient cette candidature.

M. VIRET, au nom du PDC, soutient également cette candidature.

L'assemblée applaudit.

**M. LE PRESIDENT prend acte de l'élection par acclamation de
Mme Virna CONTI au poste de membre du bureau.**

M. LE PRESIDENT demande si quelqu'un souhaite présenter un autre membre au bureau. Personne d'autre ne se manifestant, le bureau est constitué comme suit :

M.	Dominique	ANKLIN	Président,
Mme	Laurence	CHONG BITZ	Vice-présidente,
Mme	Sonia	GATTI	Membre,
Mme	Virna	CONTI	Membre.

M. LE PRESIDENT ajoute que le poste de secrétaire du Conseil municipal est assuré par M. Aurélien MATTI qu'il remercie pour le précieux suivi du travail du délibératif belleviste. Cette remarque est suivie par les applaudissements de l'assemblée.

M. LE PRESIDENT se lève et s'adresse à l'assemblée en ces mots :

*Madame le Maire,
Madame la Conseillère administrative et Monsieur le Conseiller administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire municipal,
Mesdames et Messieurs, chers concitoyens,*

C'est un honneur pour moi de présider ce Conseil et je vous remercie de la confiance que vous me témoignez en me conférant ce rôle pendant la première année de cette nouvelle législature.

Tout d'abord, je tiens à vous féliciter toutes et tous pour votre élection en remerciant chaleureusement les Conseillères et Conseillers municipaux ainsi que les membres du Conseil administratif sortants, sans omettre le personnel communal, pour le travail accompli durant ces dernières années. Quant aux nouvelles et nouveaux élus, soit sept personnes, je me réjouis de les accueillir au sein de ce Conseil et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions. C'est une chance pour notre commune que de pouvoir compter sur des personnes qui s'engagent au service de toute la population belleviste. A cet égard, j'espère sincèrement que le renouvellement de notre Conseil municipal, avec plus d'un tiers de nouveaux élus et l'arrivée d'un quatrième groupe politique, sera propice à de riches débats démocratiques et respectueux des opinions de chacun, sans pour autant entraver l'indispensable recherche de consensus dans l'intérêt de toute la collectivité.

A défaut de me livrer à un bilan exhaustif de la législature écoulée, au cours de laquelle beaucoup de décisions ont été prises à l'unanimité ou avec une très large majorité, j'aimerais néanmoins relever quelques éléments importants qui continueront à nous occuper ces prochaines années. En ce qui concerne l'aménagement du territoire, je mentionne le plan directeur communal, le plan sectoriel des infrastructures (PSIA) ainsi que le plan localisé de quartier (PLQ) du Champ-du-Château qui vont être progressivement mis en œuvre.

S'agissant des nouveaux équipements publics, je relève les études menées pour agrandir l'école primaire et finaliser l'aménagement des préaux ainsi que la construction du club House de Port-Saladin, sans oublier l'aménagement du bord du lac sur les parcelles que la commune a acquises à Port-Gitana et l'aboutissement du concours d'architecture pour

réaliser un nouvel édifice public, constitué de deux bâtiments mitoyens, sur cet emplacement exceptionnel.

Dans le domaine de la mobilité, je rappelle l'extension des zones 20 et 30, la création de cheminements piétons et de trottoirs, la mise en service du Léman Express et la modification de la ligne Z ainsi que plusieurs études visant à moderniser le réseau routier, en particulier la requalification de la route de Lausanne et la création d'une future piste cyclable le long de la route de Colovrex.

En ce qui concerne l'environnement, je souligne avec grande satisfaction l'obtention du label « Cité de l'Energie Gold » qui a notamment été rendue possible par la concrétisation de nombreuses actions durables inscrites dans l'Agenda 21 communal, la renaturation des nants ainsi que la création de nouveaux points de collecte des déchets. Je note également la ferme opposition concertée des autorités communales de Bellevue et de Collex-Bossy à un projet surdimensionné de décharges cantonales de type A planifiées sur leurs territoires.

Dans le domaine social, beaucoup d'efforts ont été consacrés pour assurer le bon fonctionnement de l'école, du parascolaire et de la crèche ainsi que de halte-garderies afin de répondre aux besoins des enfants et de leurs parents. En outre, je constate avec plaisir que le nombre important de naturalisations effectuées a permis à notre commune d'accueillir de nouvelles citoyennes et de nouveaux citoyens.

Pour terminer avec la culture et les loisirs, je salue la tenue bisannuelle en alternance des festivals « Country » et « Festibel' », l'organisation de Ciné Gitana ainsi que le soutien aux activités des nombreuses associations locales qui contribuent activement au « bien vivre ensemble » des habitants de Bellevue.

A partir d'aujourd'hui, une page de notre histoire communale se tourne et il nous appartient d'en écrire collectivement une autre ; ceci dans un contexte qui va fortement évoluer dans les cinq ans à venir. En effet, la population va croître d'environ mille habitants et notre commune très dynamique va offrir plus de deux milles emplois supplémentaires sur son territoire, notamment sur le site du Champ-du-Château. Cette perspective engendre un nouveau défi : celui de l'intégration de ce nouveau quartier et de sa population dans les tissus urbain et socio-culturel de notre commune en pleine expansion depuis le début des années 2000. Ce développement soutenu va nécessiter la construction de nouveaux équipements publics tels que la maison et l'auberge communales ainsi qu'un réaménagement du centre du village au profit des infrastructures scolaires et parascolaires. Par ailleurs, de grands chantiers tels que la requalification des routes de Lausanne, des Romelles et, probablement, de Colovrex vont se dérouler pendant plusieurs années et impacter fortement la mobilité sur notre territoire. En conséquence, il s'agira de favoriser le transfert modal au profit des transports publics et de la mobilité douce afin de réduire au minimum les perturbations du trafic routier pendulaire et les nombreuses nuisances qu'il engendre pour les riverains.

En raison des divers projets cantonaux en cours et à venir qui concernent notamment l'aménagement du territoire et le logement, la mobilité, la gestion des déchets et les décharges, le changement climatique, la préservation de la biodiversité, les courbes de bruit induites par le PSIA, etc. notre commune va devoir faire évoluer et compléter ses instruments de planification locale avec une vision intégrée. A cet égard, il conviendra d'intensifier la collaboration avec les autres communes de la Rive Droite. Il s'agira aussi de revisiter notre Agenda communal 21 en y intégrant de nouvelles actions audacieuses. L'enjeu majeur pour

Bellevue sera de maîtriser son développement à moyen et long terme en garantissant à sa population une qualité de vie à la hauteur de ses légitimes attentes !

Pour réaliser ces projets d'envergure, la commune devra consentir à des investissements conséquents qui vont inévitablement augmenter son endettement à court terme. De la même manière, la croissance de la population va engendrer des prestations supplémentaires et générer de nouvelles charges. Bien que les finances communales soient saines et les perspectives fiscales réjouissantes avec l'arrivée de nouveaux contribuables, il faudra néanmoins veiller aux effets conjugués de la réforme de l'imposition des entreprises et d'un ralentissement de l'économie suite à la crise sanitaire COVID-19 dont il est difficile d'estimer les impacts sur les revenus fiscaux. Dès lors, il s'agira plus que jamais de dégager des priorités politiques quant à la manière d'utiliser au mieux les deniers publics !

Pour terminer, la crise sanitaire que nous subissons actuellement et le changement climatique que nous vivons depuis quelques temps constituent des opportunités pour reconsidérer notre mode de vie en nous recentrant sur la proximité et la solidarité ainsi qu'en nous engageant plus résolument dans la transition écologique afin de préserver notre planète et les générations à venir.

Conscient que les défis que nous devons relever ensemble sont aussi exigeants que passionnants, je me réjouis d'ores et déjà de notre fructueuse collaboration au service de notre belle commune.

*Vive Bellevue !
Dominique Anklin
Président du Conseil municipal*

M. LE PRESIDENT est applaudi par l'assemblée qu'il remercie. Il se rassoit.

3. Nomination des diverses commissions

M. LE PRESIDENT mentionne le tableau déposé sur chacune des places avec les différentes propositions qui ont été formulées au sein des partis. Il ajoute que tous les groupes ont échangé précédemment pour en discuter. Il précise que le présent ordre du jour prévoit exclusivement la nomination des commissions permanentes. Pour toutes les autres instances telles que groupements intercommunaux ou développement durable par exemple, il faudra attendre la séance suivante pour procéder aux nominations formelles bien que le travail ait déjà été préparé en même temps qu'il l'a été pour les commissions. Il est prévu de procéder à ces nominations lors des séances suivantes du Conseil municipal.

Une « formule magique » ressort du résultat des élections du 15 mars avec huit membres par commission dont 3 BDA, 3 PLR, 1 PDC et 1 UDC. Pour cette Législature, cinq commissions permanentes sont prévues : Finances et administration communale ; Aménagement ; Sociale ; Bâtiments, travaux publics et sécurité ; Sports, culture et loisirs. Le tableau prévoit la nomination des Présidents, Vice-présidents et membres de chaque commission.

M. LE PRESIDENT demande aux chefs de groupe/partis/factions politiques s'ils souhaitent s'exprimer au sujet de la composition des commissions.

Mme THOREL RÜGSEGGER, pour BDA, soutient le contenu de ce tableau qui a été obtenu après négociation auprès de tous les groupes politiques.

M. CARRILLO, pour le PLR, n'émet pas plus de remarques.

M. VIRET, pour le PDC, n'a rien à ajouter et félicite les intervenants pour le travail fourni.

Mme CONTI, pour l'UDC, adhère à cette juste répartition.

Mme SCHOPFER SANDOZ indique pour information qu'en tant que Conseillère administrative en lien avec certaines associations, elle sera aussi impliquée dans la commission Sports, culture et loisirs et demande donc que son nom y soit associé à l'instar de celui de M. TASCHINI. M. LE PRESIDENT prend note de cette remarque à titre indicatif.

Sans autre remarques, M. LE PRESIDENT propose de voter la composition des commissions et donc le document dans son ensemble. Sans qu'aucune opposition ne soit formulée sur cette proposition, il demande qui approuve ce tableau de composition des commissions permanentes pour la Législature 2020-2025 :

Par acclamation, c'est l'unanimité

Le tableau qui vient d'être accepté est le suivant :

Commission	CA en charge (à titre indicatif)	Présidence	Vice-présidence	Membres
Finances & administration	Bernard TASCHINI PLR	Robert SCHIAVO PLR	Dominique ANKLIN BDA	Yvette CLIVAZ BEETSCHEN BDA Marilyne TOZAR BDA Jean-Jacques CARTIER PLR Caroline GAGLIARDI PLR Sonia GATTI PDC Virna CONTI UDC
Sociale	Anne-Catherine HURNY BDA	Anne THOREL RÜGSEGGER BDA	Laurence CHONG PLR	Grégoire DELALOYE BDA Mariella ZOLFANELLI BDA Marco PAIS PLR Raphaël ESCALERA PLR Jean Daniel VIRET PDC Virna CONTI UDC
Bâtiments, travaux et sécurité	Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR	Jean-Marc CARRILLO PLR	Marilyne TOZAR BDA	Yvette CLIVAZ BEETSCHEN BDA Léonie FALLET BDA Marco PAIS PLR Sébastien FABBI PLR Sonia GATTI PDC Virna CONTI UDC
Sports, Culture et loisirs	Bernard TASCHINI PLR Mylène SCHOPFER SANDOZ PLR	Sonia GATTI PDC	Pierre André GUERNE BDA	Grégoire DELALOYE BDA Mariella ZOLFANELLI BDA Virna CONTI UDC Sébastien FABBI PLR Jean-Marc CARRILLO PLR Laurence CHONG PLR
Aménagement	Anne-Catherine HURNY BDA	Dominique ANKLIN BDA	Jean-Jacques CARTIER PLR	Pierre André GUERNE BDA Anne THOREL RÜGSEGGER BDA Robert SCHIAVO PLR Caroline GAGLIARDI PLR Jean Daniel VIRET PDC Virna CONTI UDC

Version 26.05.2020

M. LE PRESIDENT adresse ses sincères remerciements à Mme Marilyne TOZAR pour avoir assumé la Présidence du Conseil municipal jusqu'au 31 mai dans des circonstances très particulières suite à l'élection de Mme HURNY à l'Exécutif, puis au COVID-19 et enfin en cette fin de Législature. Un bon cadeau est sur sa place et lui est symboliquement remis en guise de reconnaissance.

Il souhaite la bienvenue à MME LE MAIRE, Anne-Catherine HURNY, qui trouvera à sa place un bouquet de fleurs et il ne désespère pas de pouvoir marquer le coup prochainement.

Enfin, il adresse ses remerciements à M. TASCHINI, Maire sortant, et souhaite la bienvenue à Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ à la fonction de Conseillère administrative.

M. LE PRESIDENT cède maintenant la parole au Conseil administratif.

En accord avec ses deux collègues, Mme HURNY, Maire, prend la parole en ces termes :

M. le Président du conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Tout d'abord, je tiens à vous exprimer mon soulagement de pouvoir à nouveau nous retrouver en présentiel. Ce printemps a été difficile pour chacun, pandémie oblige, ce confinement forcé a certainement été une expérience compliquée pour beaucoup. Pour nous, mairie, nous avons dû annuler tous les conseils municipaux et commissions prévus. Au sein de l'administration, certains dossiers ont été délicats à suivre, sachant que les services de l'Etat avec lesquels nous devons traiter étaient aussi difficiles à joindre.

Cette séance initie donc un nouveau cycle, bien sûr puisqu'il s'agit de l'installation d'une nouvelle équipe de conseillers municipaux, mais aussi par ce retour vers la normalité au niveau de notre fonctionnement. Lors des dernières législatures, ce premier conseil municipal était précédé d'une petite fête : remercier les anciens, accueillir les nouveaux, mais aussi initier les habitants fraîchement naturalisés au fonctionnement communal. Voilà ce dont nous sommes privés aujourd'hui. En effet, l'assouplissement des règles sanitaires décidé ces tout derniers jours nous a été communiqué trop tard pour qu'il nous soit possible d'organiser ce moment convivial. Mais nous n'oublierons pas, lors du prochain conseil municipal prévu pour le 23 juin de prévoir un moment plus festif, afin que chacun puisse faire connaissance ! Et également, cet automne, de fêter dignement et de prendre congé de façon sympathique des conseillers municipaux et administratif avec lesquels nous avons travaillé et qui ne sont plus parmi nous.

Je profite de remercier ces personnes qui nous quittent aujourd'hui. C'est en effet elles aussi qui ont participé à l'élaboration de certains projets qui verront le jour dans les prochaines années. Je pense tout particulièrement à Daniel Fabbi, qui a travaillé pendant 25 ans pour le bien de notre commune, qui s'est investi sans relâche d'abord comme conseiller municipal, mais surtout à l'Exécutif. Mais je pense aussi à Yair Kestin, à Marcel Beauverd, à Pierre-André Baschy, à Michel Favre et Frédéric Luyet, conseillers municipaux, voire administratif pour Marcel. Merci beaucoup à eux tous pour avoir œuvré, et pour certains pendant de très nombreuses années, d'avoir finalisé de beaux projets et surtout d'avoir posé les fondements de plans ambitieux. Je pense tout particulièrement à nos bâtiments et auberge communaux au bord du lac et à l'accueil, sur le Champ-du-Château, d'une banque de renom.

Revenons à ceux qui ont été élus pour cette nouvelle législature : Félicitations à vous tous, à nous tous, qui avons été choisis par le peuple pour le représenter durant ces 5 prochaines années. Je me réjouis que nous puissions travailler ensemble, dans un esprit collégial et productif. Il m'est également agréable de constater que cette première séance de mise en place du conseil municipal de la législature 2020-2025 a, malgré les circonstances, trouvé du soutien parmi vos familles et amis. Merci au public d'être venu malgré le contexte difficile. Notre commune comptant plus de 3'000 habitants fait partie de celles dont l'Exécutif est organisé en conseil administratif. Mes collègues, Mylène Schopfer Sandoz et Bernard Taschini, et moi-même, avons prêté serment mercredi dernier à la Cathédrale Saint-Pierre, devant le Conseil d'Etat. Comme nous étions assis en fonction de la taille de notre commune, il m'a été facile de constater que nous faisons partie des plus petites dans cette configuration. Pourtant, votre conseil municipal est tout de même constitué de 19 membres, parmi lesquels 12 Conseillères et Conseillers qui étaient déjà là à la précédente législature, et 7 Conseillères et Conseillers qui siègent ce soir pour la première fois. Bienvenue à vous tous, avec une petite pensée particulière pour ces nouveaux, que je me réjouis d'apprendre à connaître et qui auront certainement plein d'idées intéressantes pour le développement de Bellevue. Depuis de nombreuses années, ce conseil municipal a une qualité qui me semble essentielle : ses membres ont toujours travaillé en bonne intelligence, dans le respect des uns et des autres, en considérant que nos différences politiques étaient plutôt un atout qu'un inconvénient. Ne pas avoir une opinion identique engendre la discussion, et c'est souvent de celle-ci que sortent les bonnes idées.

Vous venez de prêter solennellement serment de servir les intérêts de notre commune durant cette législature. Servir l'intérêt de la communauté sans que notre intérêt personnel ne soit pris en considération, voilà la règle qui doit être la nôtre. Je suis persuadée que vous allez être enchantés de vos nouvelles fonctions. Comme l'a précédemment énoncé le Président de votre Conseil municipal dans son allocution, ces prochaines années vont être riches en développements, et les projets qui sont en train de poindre à l'horizon me semblent extrêmement intéressants. A nous de tout faire que la population, tant actuelle que celle des futurs quartiers, puisse bénéficier au mieux de toutes les nouvelles structures que nous allons mettre en place. Que les Bellevistes continuent à jouir d'une qualité de vie agréable, c'est notre rôle pendant cette législature.

Pour conclure, je me réjouis que la diversité de nos sensibilités et formations servent les intérêts de la commune. Je connais l'investissement que représente pour chacun de nous la préparation de dossiers souvent complexes et ceci à côté de vies professionnelle et familiale bien remplies. Même si des spécialistes sont mis à contribution pour vous préparer des dossiers clairs et complets, – merci à tout le personnel communal – c'est sur votre expérience et votre opinion que reposent les prises de positions. Nous ne serons pas toujours unanimes (bien que ce soit souvent le cas). Mais la discussion engendrée par ces divergences sera assurément riche et nous permettra de nous forger un avis clair. J'ai confiance, ce conseil municipal saura prendre les décisions adéquates.

Encore bravo à tous !

Son discours est suivi par les applaudissements de l'assemblée.

MME LE MAIRE remercie ses collègues de l'Exécutif, M. Bernard TASCHINI et Mme Mylène SCHOPFER SANDOZ à qui l'on remet symboliquement un bouquet de fleurs.

M. LE PRESIDENT la remercie. Il détaille encore quels sont les domaines de compétence de chaque commission permanente. Ces informations pourront être retrouvées sur le site internet communal notamment.

Puis, il informe que cette séance sera suivie de séances de commissions, le 9 juin pour Bâtiments, travaux publics et sécurité, puis le 16 juin pour Finances et administration communale et d'un Conseil municipal le 23 juin. En effet, il n'a pas été possible de modifier l'ordre du jour de la séance d'assermentation car il est établi par le Conseil d'Etat et n'est aucunement modifiable. D'autre part, avec les circonstances exceptionnelles imposées par le Coronavirus, il n'a pas été possible d'organiser une séance à la suite de celle-ci. Aussi, la stratégie adoptée d'entente avec les membres de l'Exécutif et du bureau du Conseil municipal, après quelques turpitudes, a finalement été celle-ci. Une séance de bureau devra être organisée avant la séance du 23 juin.

S'agissant de l'agenda du Conseil municipal et de ses instances, des dates pour le second semestre 2020 devraient être communiquées lors de la prochaine séance du Conseil municipal. Le rythme de traitement des dossiers devrait être soutenu dès le second semestre 2020. Merci à l'ensemble de l'administration pour son support dans le traitement des dossiers.

A 21h25 et sous les applaudissements de l'assemblée, M. LE PRESIDENT déclare cette séance levée.

Dominique ANKLIN
Président du conseil municipal